

FICHE DE POSTE ENSA Montpellier

REF : ENSAM 2024 N°6 _ SHSA_ MCFA (160h)

Intitulé du poste : **Maître(esse) de conférences associé(e)**
Groupe de Disciplines/Discipline : **SHSA**
Nature du contrat : contrat à durée déterminée
Date de début du contrat : 01/09/2024
Durée du contrat : 1 an
Nombre d'heures : 160 h équivalent TD

Catégorie statutaire : **A**
Corps : **Maîtres de Conférences Associé**
Domaine(s) fonctionnel(s) : **Enseignement
supérieur et recherche**
Emploi(s) type(s) : **Enseignant(e)
chercheur(euse)**

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier (ENSAM)
179 rue de l'Espérou – 34 090 Montpellier cedex 5

Missions et activités principales

Charges pédagogiques (enseignements à assurer par cycle de formation, nombre d'heures et modes pédagogiques correspondants) :

Dans la continuité des grilles pédagogiques de l'ENSAM, le poste à pourvoir pour le 1^{er} septembre 2024 correspond à un **mi-temps d'enseignement dans les cycles licence et (ou) master, soit 160 heures équivalent TD**, non comprises les autres obligations telles que le contrôle et évaluation des connaissances et acquis, la coordination pédagogique, la participation aux concertations des instances et la valorisation des actions et travaux des étudiants au sein de l'école.

Descriptif du poste

L'ENSAM recrute un(e) enseignant(e) titulaire d'un doctorat ou d'un titre admis en équivalence dans la discipline des Sciences Humaines et Sociales en Architecture (SHSA) qui interviendra dans le champ SHSA dans les différents cycles de la formation initiale et de la formation professionnelle continue des architectes. Une expérience dans le domaine de l'architecture est souhaitée.

Il(elle) démontrera son expertise dans le domaine des sciences sociales (sociologie, anthropologie, philosophie,...) : apports pratiques (théoriques et méthodologiques) et critiques sur l'architecture et les espaces habités. Cette compétence sera nécessairement renforcée et étayée par un lien potentiel clairement identifié avec la recherche.

La proposition pédagogique demandée dans le cadre de la candidature devra expliciter et mettre en perspective les thématiques et sa participation potentielle à des activités de recherches au regard de la discipline SHSA.

Charges pédagogiques en général

L'enseignant(e)-chercheur(e) retenu(e) rejoindra les équipes pédagogiques de l'ENSAM. Il(elle) organisera les enseignements qui lui sont confiés en conservant la dynamique et la didactique existants en application des programmes de l'ENSAM. L'enseignant(e)-chercheur(e) retenu(e) aura spécifiquement la charge des enseignements suivants, en lien étroit avec l'enseignante représentant actuellement le champs SHSA à l'ENSAM.

⇒ **Apports théoriques et méthodologiques principaux**

- Amener les étudiants à appréhender les **théories de l'architecture/des espaces** en articulant un regard autour des espaces vécus, conçus et perçus.
- Accompagner les étudiants dans les **enquêtes de terrain mobilisant les outils de la sociologie et de l'ethnographie** (entretiens, observations, relevés ethno-architecturaux, récits de vie, ...).
- Sensibiliser les étudiants **aux complexités inhérentes aux espaces habités** (contextes socio-politiques, contextes et cultures de production architecturale et urbaine, modes de vie, appropriation des espaces, etc.)

- 1) Renforcer les **TD en socio-anthropologie de l'espace en Licence** (L2 : Urbain et L3 : Habitat)
- 2) Renforcer les **apports théoriques et critiques de l'architecture et l'urbain en Licence et Master**.
- 3) Proposer un **enseignement sur des dimensions sociologiques et anthropologique de l'habiter**.

Charges scientifiques

Non requis

Autres activités

Au-delà des 160 heures de face à face pédagogique avec les étudiants, l'enseignant ou l'enseignante recruté sera, en tant que maître de conférence associé, sollicité dans le cadre de ses obligations de services pour : les séminaires pédagogiques, les réunions de coordinations, le contrôle de connaissances, la participation aux jurys, la production de documents pédagogiques, la journée des entretiens d'admission des futurs étudiants en mai 2025, la journée portes ouvertes en février 2025, et autres événements ou partenariats liés au développement, au rayonnement et à la vie de l'école. Implication obligatoire aux différents comités et instances dédiés au bon fonctionnement de l'école

Capacité à organiser des visites de sites ou des voyages pédagogiques.

Ces engagements dans l'école, pour d'autres activités que l'enseignement à proprement parlé, sont attendus en tant que conditions obligatoires à l'intégration du candidat à l'équipe enseignante, ainsi qu'à son éventuelle reconduction.

Perspectives d'évolution des charges pédagogiques par rapport aux axes de développement de l'école et aux décrets en vigueur sur les études d'architecture

Ces enseignements s'inscrivent dans le **programme pédagogique de l'ENSAM** habilité par l'HCERES dans sa campagne 2019-2020 et du **projet d'établissement** reposant sur les trois axes « **méridionalité** », « **déjà-là** » et « **santé** ». Ils pourront aussi s'inscrire dans les **axes scientifiques du LIFAM** : « **transitions en architecture** », « **confort global en architecture** » et « **pédagogies alternatives en architecture** ».

L'enseignant ou l'enseignante devra participer à la progressivité du champ concerné en licence et en Master. Il sera apprécié qu'il ou elle ait une culture du projet architectural et urbain au cœur de l'enseignement en « atelier », ainsi qu'une expérience didactique d'encadrement et de suivi d'étudiants similaire à celles demandées. Les charges pédagogiques des enseignants du champ SHSA évoluent en fonction des changements apportés collectivement aux programmes pédagogiques des différentes formations de l'ENSAM.

Un fort investissement de la part de l'enseignant ou enseignante recruté(e) dans les réflexions sur l'évolution de ces volets stratégiques de l'école est donc indispensable. De plus, une participation aux activités scientifiques de l'école sera attendue. Toute contractualisation du candidat dans des activités de recherche ou des partenariats spécifiques devra être énoncé dès l'entretien.

Conditions particulières d'exercice (autres informations)

Les obligations de service des professeurs et des maîtres de conférences associés sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique.

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences associés à mi-temps des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 160 heures de travaux dirigés ou 96 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes.

Pour rappel le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures pour un temps plein.

4) Expériences et compétences souhaitées

- Capacité à organiser et animer des enquêtes de terrain
- Capacité à travailler durablement et de manière concertée avec un groupe d'enseignants ou enseignantes
- Capacité à se positionner de façon critique par rapport aux modes de production des espaces
- Capacité à s'investir dans les commissions et jurys de l'école, ainsi que dans la valorisation et la diffusion des travaux, des études ou de recherches réalisées (publications, colloques, expositions).

Capacité à s'investir dans les commissions et jurys de l'école, ainsi que dans la valorisation et la diffusion des travaux, des études ou de recherches (publications, colloques, expositions). Sur ce dernier point, les candidats ou candidates sélectionné(e)s se verront attribuer des missions à remplir obligatoirement durant la durée de leur service.

Ces missions seront directement intégrées à un calendrier lié aux besoins de l'école et réalisées en plus des heures d'enseignement.

Savoir-faire

- Habilité pédagogique à transmettre de manière didactique les compétences présentées aux étudiant(e)s
- Capacité à amener l'étudiant ou l'étudiante à penser les cultures architecturales.
- Maîtrise d'une langue étrangère fortement appréciée.
- Sens du travail en équipe académique et animation de projets transversaux dans un esprit collectif.
- Être motivé pour s'investir dans la vie de l'établissement (implication dans les instances, les projets innovants, disponibilité, ...).

Faire preuve d'autonomie et d'initiative pour être force de proposition et de valorisation de l'école.

Savoir-être (compétences comportementales) :

- Avoir des **capacités d'écoute bienveillante** et de soutien auprès des étudiants et étudiantes des premières années, résilience et d'adaptabilité pour accompagner les étudiants et étudiantes porteurs de projets.
- Sens du travail en **équipe académique et animation de projets** transversaux dans un esprit collectif.
- Être motivé pour s'investir dans la vie de l'établissement (implication dans les instances, les projets innovants, disponibilité, ...).
- Faire preuve d'autonomie et d'initiative pour être force de proposition et de valorisation de l'école.

5) Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoire...)

Rattachement à un laboratoire requis

6) Diplômes ou expériences professionnelles souhaitées : précisions au regard des spécificités du profil

- Doctorat en anthropologie, sociologie ou philosophie (hors philosophie esthétique ou histoire de la philosophie), ou titre admis en équivalence.

7) Diplôme ou conditions obligatoires

* Rappel du décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux personnels enseignants.

Dans les écoles nationales supérieures d'architecture, peuvent être recrutées en qualité de professeur ou de maître de conférences associé des personnalités françaises ou étrangères remplissant l'une des conditions suivantes :

1° Justifier d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les écoles d'architecture autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée d'au moins trois ans dans les cinq années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de maître de conférences associé et d'au moins sept ans dans les neuf années qui précèdent le 1er janvier de l'année du recrutement pour les fonctions de professeur associé ;

2° Détenir l'un des diplômes mentionnés, pour les maîtres de conférences associés, au 1° de l'article 31 du décret n° 2018-105 du 15 février 2018 susvisé portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture et, pour les professeurs associés, au 1° de l'article 48 du même décret ;

Être titulaire, à la date de clôture des inscriptions, du doctorat ou de l'habilitation à diriger des recherches.

3° Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou un titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement, mentionné aux articles 14 à 22 du décret n° 2018-109 du 15 février 2018 susvisé relatif aux écoles nationales supérieures d'architecture et modifiant le code de l'éducation, réuni en formation restreinte, et exercer ou avoir exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche.

Les professeurs et maîtres de conférences associés recrutés à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité d'agent public.

Les professeurs et maîtres de conférences recrutés à mi-temps doivent exercer une activité professionnelle principale hors enseignement.

Environnement professionnel :

L'ENSAM compte, en 2023-2024 un effectif 840 étudiants à Montpellier dont 600 en cycles de licence et master, 150 en HMONP, 22 en formation professionnelle continue, plus de 30 en post-master, et une dizaine de doctorants.

Dans le cycle licence, l'enseignement de l'architecture et de toutes les disciplines qui y concourent, est structuré autour d'une progressivité de sujets et d'approches différentes sur chaque semestre (initiation au projet architectural, « habiter » la maison, les territoires, les équipements et espaces publics, « habiter ensemble » autour des nouveaux usages).

Dans le cycle master, il est structuré autour de différents domaines d'études : « DEM 0 » ; « Habiter », « Littoralité », « Métropole du Sud », « Ici & Maintenant », et « Situation(s) » dont certains sont en cours de réorganisation pédagogique.

A ces domaines d'étude sont associés des séminaires thématiques distinctifs ou croisés en tant que lieux d'initiation à la recherche et d'autres expérimentations intensives libres.

Sur certains semestres, ils pourront être adossés aux axes de recherche du laboratoire LIFAM et encadrés par des chercheurs enseignants titulaires.

Présentation des activités de recherche scientifique du Lifam :

Les recherches menées au sein du LIFAM portent sur les réponses architecturales, urbaines, paysagères aux nouvelles conditions de pensée et de pratique imposées par les dynamiques de transition.

Ces recherches sont mises en œuvre à travers trois axes scientifiques : « transitions en architecture », « confort global en architecture » et « pédagogies alternatives en architecture ». Elles s'inscrivent dans deux focales pluri- et transdisciplinaires : Espaces-Temps et interactions interroge le devenir des formes architecturales, urbaines et paysagères ; Représentations, modélisation et conception, explore les processus d'élaboration de ces formes.

Liaisons hiérarchiques :

Le Directeur de l'ENSAM.

Liaisons fonctionnelles :

L'ensemble des directions sectorielles de l'établissement

Qui contacter ?

Informations :

D'ordre pédagogique :

Isabelle AVON, Directrice par intérim des études, de la pédagogie et de la recherche :

isabelle.avon@montpellier.archi.fr

Stéphane BOSCH, Président du CPS-R : stephane.bosc@montpellier.archi.fr

D'ordre administratif : Alexandra LE PAPE, cheffe du service des RH :

alexandra.lepape@montpellier.archi.fr

Envoi des candidatures **UNIQUEMENT PAR COURRIEL**

A l'attention du Service des ressources Humaines de l'ENSA de Montpellier : service-rh-mcfa@montpellier.archi.fr

Rappel des conditions de recrutement :

Le candidat doit impérativement remplir l'une des conditions suivantes (conditions alternatives) :

- Justifier au 1^{er} janvier du recrutement d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA autre qu'une activité d'enseignement d'une durée de 3 ans dans les 5 dernières années qui précèdent le 1^{er} janvier pour les Maîtres de conférences associés (MCFA)
- Ou détenir les diplômes suivants : doctorat ou habilitation à diriger des recherches (HDR)
- Ou détenir un diplôme universitaire, une qualification ou titre étranger estimé équivalent par le CNECEA.

Les Maîtres de conférences associés recrutés à mi-temps doivent **justifier de l'exercice réel et confirmé d'une activité professionnelle** (hors enseignement) en rapport direct avec la discipline enseignée lui permettant de **disposer de moyens d'existence régulier**.

Documents à fournir pour le dossier de candidature :

- Copie du titre ou du diplôme exigé
- Tout document permettant de justifier d'une activité principale et rémunératrice (avis d'imposition et/ou bulletins de salaire)
- Lettre de motivation,
- Note pédagogique avec un positionnement général vis-à-vis de l'enseignement SHSA au sein de l'ENSAM et un positionnement au regard de la fiche de poste,
- Curriculum vitae détaillant en quelques pages :
 - Les références en matière d'expérience professionnelle
 - Les expériences pédagogiques

Date limite de remise du dossier version électronique : Mercredi 17 juillet 2024 à minuit

Date des auditions : Mardi 3 septembre ou mercredi 4 septembre 2024